

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3568**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et génie climatique option chargé d'affaires en génie climatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Rennes I Modalités d'élaboration de références : CNESER	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Rennes I, Président d'université de Rennes I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel traite et gère l'exécution de projets de génie climatique (chauffage, ventilation, climatisation...) destinés à des logements collectifs, des immeubles tertiaires et des bâtiments industriels. Il détermine les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût prévisionnel de l'installation.

Sur le chantier, il planifie et coordonne les interventions des prestataires externes et anime l'équipe d'intervention. Il assure des réglages complexes et réexamine les calculs, les méthodes, vérifie les coûts et fixe les conditions d'exécution des travaux. Il veille au respect des délais, à la protection de l'environnement et contrôle l'application des règles de sécurité.

Par la suite, il assure l'entretien préventif des installations et négocie les contrats de maintenance. Il propose aussi des modifications pour optimiser leur fonctionnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

-Chargé d'affaires

-Responsable technique d'agence

-Technicien supérieur d'un service technique d'une collectivité locale ou d'une société ayant à gérer un patrimoine immobilier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Volet technique : Energies conventionnelles et renouvelables, économies d'énergie, aspects environnementaux ; réglementation thermique, chaufferies et sous-stations, chauffage, régulation, domotique ; froid, climatisation, ventilation, acoustique, réglementation incendie...

- Volet organisation : Loi MOP, intervenants dans l'acte de construire, organismes de contrôle et de sécurité ; organisation, fonctionnement et gestion des services de l'entreprise ; planification, procédures de suivi et de contrôle de chantiers...

- Volet juridique et financier : Statuts des entreprises, création et reprise d'entreprises, droit du travail, conventions collectives ; étude de la fiscalité (garanties, assurances, responsabilités pénales, expertise) ; conduite d'une affaire, chiffrage, maîtrise comptable des affaires...

- Volet communication commerciale et technique : négociations, communications écrite et orale ; animations de réunions, animation et coordination d'équipe...

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-rennes1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :